



# Bulletin Officiel

N° 3762 Mercredi 05 Janvier 2011

— 16<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UNIFACTOR 2010 » 2-4

#### AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE

ARAB TUNISIAN BANK - ATB - 4

#### CHANGEMENT D'ADRERSSE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE 4

#### PAIEMENT D'ANNUITES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BH 2009 » 5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 6-8

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « UNIFACTOR 2010 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Union de Factoring tenue le 22 Juin 2004 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires, pour un montant total de 50 MD et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées. Dans le cadre de cette autorisation, l'émission d'une première tranche de 20 MD a été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion en date du 29 septembre 2004 et réalisée en 2005. La deuxième tranche de 10 MD, a été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 08 août 2006 et émise en novembre 2006. La troisième tranche qui porte sur 10 MD, a été décidée par le Conseil d'Administration du 27 octobre 2007 et émise en mars 2008. La quatrième tranche, objet de la présente émission, qui porte sur un montant de 10 MD a été décidée par le Conseil d'Administration du 19 février 2010 qui a donné pouvoirs à la Direction Générale pour fixer les conditions de cet emprunt.

**Dénomination de l'emprunt :** « UNIFACTOR 2010 ».

**Montant :** 10.000.000 de dinars divisés en 100.000 obligations de 100 dinars chacune.

**Prix d'émission :** Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des obligations :** Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- **Taux fixe :** 5,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre 2010 qui est égale à 4,3742%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,3742%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égale à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 5,5% l'an pour le présent emprunt.

**Durée totale :** Les obligations « UNIFACTOR 2010 » seront émises pour une durée de 5 ans.

- Suite -

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de 3 ans pour l'emprunt « UNIFACTOR 2010 ».

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,799 années.

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **18 janvier 2011** auprès des intermédiaires en Bourse l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, la BNA CAPITALAUX, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded, Les Berges du Lac 1053 Tunis, et l'AMEN INVEST sis 9, rue du Lac NEUCHATEL, Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **4 février 2011**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14 février 2011** tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **14 février 2011**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **4 février 2011** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **4 février 2011**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **4 février 2016**.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **4 février** de chaque année.

Le premier remboursement du capital et le premier paiement des intérêts auront lieu le **4 février 2012**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **18 janvier 2011** auprès des intermédiaires en Bourse l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC), sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, la BNA CAPITALAUX,

sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded, Les Berges du Lac 1053 Tunis et l'AMEN INVEST sis 9, rue du Lac NEUCHATEL, Les Berges du Lac 1053 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « UNIFACTOR 2010 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'AFC, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation de la société :** Le 20 juillet 2010, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé les notes attribuées à la société Union de Factoring, sur son échelle de notation nationale, comme suit : « BB (tun) » pour la note à long terme, avec perspective d'évolution « Stable », et « B (tun) » pour la note à court terme.

**Notation de l'emprunt :** L'agence de Notation Fitch Ratings a attribué en date du 20 septembre 2010, sur l'échelle nationale, la note « BB (tun) » à long terme avec perspective d'évolution « stable » à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2010 ».

**Cotation en bourse :** La Société UNION DE FACTORING s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UNIFACTOR 2010 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge des obligations par la STICODEVAM :** La Société UNION DE FACTORING s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2010 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

- Suite -

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la bourse, visé par le CMF sous le n° **10-729** en date du **31 décembre 2010**, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Union de Factoring, Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1004 Tunis, de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS (AFC) - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

2011 - AS - 4

## **AUGMENTATION DE CAPITAL REALISEE**

**ARAB TUNISIAN BANK -ATB-**  
Siège social : 9, rue Hédi Nourira -1001 Tunis-

Arab Tunisian Bank informe ses actionnaires et le public que l'augmentation de son capital social de **20 000 000** dinars, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2008, dont les caractéristiques ont été fixées par le Conseil d'Administration du 27 mai 2010 et qui a été ouverte à la souscription le 16 décembre 2010 conformément à la note d'opération visée par le CMF sous le n° 10-723 du 30 novembre 2010, a été réalisée par :

- l'émission de 15 000 000 actions nouvelles de nominal 1 dinar souscrites en numéraire avec une prime d'émission de 3,5 dinars par action à raison de (3) actions nouvelles pour (16) actions anciennes ;
- l'attribution de 5 000 000 actions gratuites aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour (16) actions anciennes.

Le capital social est ainsi porté à **100 000 000** dinars divisé en 100 000 000 actions de nominal 1 dinar et l'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

2011 - AS - 5

## **Changement d'adresse**

**SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**  
Siège social : Rue Hédi Nourira – TUNIS

La Société Tunisienne de Banque informe le public que la Direction des titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes sera transférée à partir du 10 janvier 2011 au :

**Siège de la Banque : rue Hédi Nourira – Tunis**

**Tél : (216) 71 346 268**

**Fax : (216) 71 340 014**

2011 - AS - 6

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

PAIEMENT D'ANNUITES**EMPRUNT OBLIGATAIRE « BH 2009 »**

L'intermédiaire en bourse SIFIB-BH, en sa qualité de centralisateur de l'emprunt obligataire « BH 2009 », informe les obligataires que le remboursement de la première échéance dudit emprunt aura lieu le vendredi 31 décembre 2010. Ce remboursement sera comme suit :

**Catégorie A (TMM + 0,80%)**

- Amortissement par obligation : 0 dinars
- Nombre d'obligations : 629 500
- Taux d'intérêt (TMM +0,8%) : 5,174%
- Encours par obligation : 100 dinars
- Intérêts bruts par obligation : 5,174 dinars
- Annuité brute par obligation : 5,174 dinars

**Montant global brut** : **3 257 033 dinars**

**Catégorie B (Taux fixe : 5,30%)**

- Amortissement par obligation : 0 dinars
- Nombre d'obligations : 370 500
- Taux d'intérêt fixe : 5,300%
- Encours par obligation : 100 dinars
- Intérêts bruts par obligation : 5,300 dinars
- Annuité brute par obligation : 5,300 dinars

**Montant global brut** : **1 963 650 dinars**

<b>AVIS</b>
-------------

### COURBE DES TAUX DU 05 JANVIER 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,938%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,938%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,941%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,944%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,946%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,948%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,952%	996,103
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,953%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,967%	1 011,222
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,991%	999,866
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,006%	1 027,216
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,018%	1 072,695
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,024%	1 100,772
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,038%	1 070,718
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,809
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 077,096
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,645
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 105,654
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,777

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL			
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	135,394	135,404		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,843	11,845		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,213	1,214		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	32,644	32,647		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	44,817	44,821		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	164,365	165,101		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	671,186	675,372		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	141,441	142,623		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	131,490	132,252		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	117,402	117,764		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	115,763	116,22		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	110,050	110,865		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	166,970	-		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	95,606	95,477		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 279,506	1 275,030		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 235,097	2 218,986		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	122,479	121,869		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	122,906	122,432		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 157,110	1 153,132		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	129,272	126,970		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	14,956	14,853		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 844,815	5 827,669		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 613,950	6 598,468		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	2,335	2,293		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,868	1,846		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,162	1,161		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	108,244	108,266
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,529	104,574	104,585
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,198	105,238	105,249
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	103,070	103,081
31	TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,814	103,861	103,872
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	107,163	107,173
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	103,975	103,986
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	103,973	104,018	104,029
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,106	104,149	104,159
36	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,015	106,018
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	102,965	102,976
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,302	104,346	104,362
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	104,105	104,116
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	106,577	106,589
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,200	106,237	106,246
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	102,674	102,682
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	102,989	102,999
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	104,586	104,597
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	102,506	102,516
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	106,194	106,203
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	104,203	104,212
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	102,790	102,800
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	104,595	104,605
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	104,798	104,806
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,038	102,049

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,538	10,540
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	104,111	104,122
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,981	99,980
55	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
56	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	102,112	102,186
SICAV MIXTES								
57	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	76,317	76,636
58	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	156,695	157,564
59	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 565,833	1 576,612
60	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	112,581	113,302	113,768
61	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	116,359	117,835	118,371
62	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	98,353	98,870
63	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	16,523	16,551	16,567
64	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	279,077	280,801
65	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	51,688	51,927
66	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 265,581	2 271,295
67	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	79,671	80,101
68	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	58,399	58,627
69	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	103,666	104,106
70	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	114,480	115,184
71	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	110,879	111,542
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
72	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,724	11,734
73	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,745	12,742
74	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	16,849	16,869
75	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	17,417	17,485
76	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	12,428	12,486
77	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	129,634	130,595
78	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	132,623	133,237
79	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	128,306	128,395
80	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	20,759	20,948
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
81	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	102,358	102,515
82	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	107,368	107,382
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	150,176	150,176	150,331
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	10,417	10,361
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	123,909	123,234
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	117,002	116,952
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	-	100,000
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	-	100,000
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	184,646	182,967
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	162,241	161,188
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	140,166	139,761
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	10 740,784	10 593,533
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	192,968	190,223
94	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	109,114	108,737
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 439,547	1 430,185
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	107,049	109,182
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	107,735	110,810
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	10 395,971	10 350,760

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS